

L'ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES ENTREPRISES PRIVEES L'ELECTRIFICATION EN HAUTE-VOLTA (1954-1968) : CAS DES COMPTES DE RESULTAT

SALAM DEMBEGA¹

*Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou
dembegasalam@yahoo.com*

Résumé

La gestion des équipements d'électricité et d'eau potable réalisés à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso dans le cadre du programme de modernisation et d'équipement des territoires d'Outre-mer après la Seconde Guerre mondiale fut confiée à la société Energie AOF, respectivement, en 1954 et en 1956. Cette entreprise qui exerçait la même activité en Mauritanie, au Niger et au Soudan français fut relayée à l'indépendance par la Société Africaine d'Electricité (SAFELEC) qui implanta ses services à Ouahigouya, ville secondaire de la Haute-Volta, en 1964. Principalement guidées par la recherche du profit, ces entreprises se devaient de développer des stratégies de gestion garantissant la rentabilité de l'exploitation. Cet article s'invite à l'analyse de leurs performances au plan financier qui demeurent encore très peu étudiées. Il se fixe pour objectif d'examiner leur politique, d'analyser leurs comptes de résultat en s'appuyant sur des sources d'archives, des sources orales et la revue de littérature. Il ressort que ces sociétés développaient l'équipement au profit d'une clientèle solvable très réduite. D'une manière générale, cette politique n'eut pas de succès, surtout, dans les villes secondaires où l'exploitation était déficitaire. En 1967, la SAFELEC procéda à une augmentation des tarifs dans tous les centres mais, cette mesure qui ne produisit pas les résultats escomptés. En Haute-Volta, les entreprises privées furent mises en difficulté par l'inadéquation entre l'équipement et les réalités des villes, la politique d'austérité qui suivit la chute de la Première République et les impayés. En 1968, la France déconcentra la gestion de la SAFELEC à l'échelle des territoires.

Mots clés : *Energie AOF, SAFELEC, électricité, compte de résultat, abonnés*

Abstract

Management of electricity and drinking water equipment built in Ouagadougou and Bobo-Dioulasso as part of the program for modernizing and equipping for overseas territories after the Second world War was entrusted to the company Energie AOF in 1954 and 1956 respectively. This company which carried out the same activity in Mauritania, Niger and French Sudan. This company was taken over at independance by African Electricity Company (SAFELEC) which implanted his duties in Ouahigouya, secondary city of Upper Volta, in 1964. Primarily driven by the pursuit of profit, they had to develop strategies guaranteeing the profitability of the operation. This item invites us to analyze their financial performance which remains very little studied. It aims to examine their policy, analyze their income statements based on archival sources, oral sources and literature review. It appears that the

¹ Doctorant en Histoire.

companies in question developed electricity for the benefit of a very small solvent clientele. In a general way, this policy was not successful, above all, in secondary towns where operation were in deficit. In 1967, SAFELEC proceeded to increase prices in all centers but, this measure did not produce the expected results. In Upper Volta, private companies were put in difficulty by the mismatch between the equipment and the realities of the cities, the austerity policy that followed the fall of the First Republic and the unpaid. En 1968, France decentralized the management of SAFELEC at the territorial level.

Key words : *Energie AOF, SAFELEC, electricity, income statement, subscribers*

Introduction

Les performances des entreprises dépendent d'une multitude de facteurs dont les comptes de gestion qui retracent les ressources qu'elles utilisent pour produire leurs résultats. Ils exposent en détails, pour chaque exercice, leurs comptes de résultat qui regroupent les comptes de charges et ceux de produits. Les premiers font l'état des dépenses des entreprises, notamment, les frais de personnel, ceux d'acquisition des matières premières, des fournitures de bureau, de matériels, etc. Les seconds présentent de manière exhaustive leurs recettes de diverses natures, constituées de celles tirées des ventes de marchandises, des contreparties financières de prestations de services, des subventions perçues, etc. Le compte de résultat permet donc aux entreprises de déterminer les bénéfices ou les pertes qu'elles enregistrent pendant une période donnée appelée exercice comptable. Il est primordial pour celles privées, surtout, principalement guidées par la recherche du profit. Elles développent donc en fonction de leur environnement interne et des facteurs externes influençant leur fonctionnement, des stratégies pour rendre positive la différence entre les deux comptes. Cette contribution a pour objet d'enrichir les connaissances en histoire sur la gestion des sociétés privées d'électrification en Haute-Volta qui constitue encore une zone d'ombre du fait de la maigreur des investigations². Elle tâche d'apporter des éléments de réponses aux questions de recherche suivantes :

- Quelle fut la politique de profitabilité des entreprises privées d'électricité en Haute-Volta ?
- Quelle appréciation peut-on faire de leurs comptes de résultat ?
- Quels sont les facteurs explicatifs de leurs performances ?

De ces questions découlent les hypothèses de recherche suivantes :

² Cette question a été abordée par Salam Dembèga dans le cadre de ses travaux de mémoire de maîtrise et de master réalisés en 2013 et en 2016.

- Les entreprises privées assuraient la desserte de l'électricité à une clientèle solvable en Haute-Volta ;
- Leur gestion ne fut pas financièrement satisfaisante ;
- Des facteurs de divers ordres expliquent leurs performances financières.

Cette étude se fixe pour objectifs de :

- analyser la politique de l'électrification des entreprises privées en Haute-Volta ;
- analyser leurs comptes de gestion ;
- analyser les facteurs de leurs résultats sur le plan financier.

Elle tâche d'apporter des éléments de réponses à la problématique posée et de vérifier les hypothèses formulées en s'appuyant sur des archives administratives classées, des archives institutionnelles, des travaux de recherche et des publications sur l'électricité, des productions abondant par ricochet le sujet ainsi que sur des entretiens réalisés sur le terrain.

Les résultats auxquels est parvenue l'étude sont formulés en trois parties. D'abord, nous présentons les entreprises ayant assuré l'électrification pendant la période considérée, ensuite, nous examinons leurs politiques dans la gestion de l'électricité et, enfin, nous analysons leurs comptes de gestion ainsi que les facteurs expliquant leurs performances sur le plan financier.

1. La présentation des entreprises privées d'électrification

Nous présentons ici, l'une après l'autre, Energie AOF et la Société Africaine d'Electricité (SAFELEC) qui assurèrent, successivement, l'électrification en Haute-Volta de 1954 à 1968.

1.1. La société Energie AOF

Energie AOF fut la première entreprise privée de gestion de l'électricité et de l'eau potable en Haute-Volta. Après la Seconde Guerre mondiale, la France voulut moderniser l'exploitation de l'électricité dans ses territoires d'Outre-mer au moyen de sociétés d'économie mixte. Son Ministère d'Outre-mer invita, au printemps de 1947, Electricité de France (EDF), créée une année auparavant, à participer à la mise en

œuvre de cette politique. Cette demande buta dans un premier temps sur la priorité de l'entreprise qui était de garantir l'accès à l'électricité à l'ensemble de la population de l'hexagone meurtri par la guerre. Mais, vu la nécessité qui s'imposait au Gouvernement français d'améliorer les conditions de vie des peuples de ses territoires, elle marqua son accord pour entreprendre des actions dans l'Union française et l'Étranger (Lekoulekissa, 2011 : 69). L'électrification exigeait cependant des ressources financières importantes que ni EDF, ni les territoires et encore moins les collectivités locales ne pouvaient mobiliser à eux-seuls. D'où des concessionnaires privés et la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) s'associèrent à ces acteurs pour créer, en 1952, Energie AOF. Elle disposait d'un capital de 80 000 000 de F CFA répartis entre la CCCE (35%), les territoires, les collectivités et les établissements publics dont EDF (40%) ainsi que les entreprises industrielles (25%)³. Les apports des actionnaires français représentaient plus de la moitié du capital de la société. Son siège était basé à Dakar, capitale fédérale de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Elle assurait par des succursales, l'exploitation de l'électricité et de l'eau en Haute-Volta, en Mauritanie, au Niger et au Soudan français (Dembèga, 2013 : 24). Présentons, à présent, l'héritière de cette entreprise.

1.2. La SAFELEC

Société multinationale, la SAFELEC se substitua à Energie AOF, le 29 juillet 1960. Son champ d'intervention se restreignit avec le retrait du Mali de l'organisation. Ce nouvel Etat indépendant afficha très tôt la volonté d'assumer ses pleines responsabilités dans la gestion de l'électricité et de l'eau (Hibou et Vallée, 2007 : 8). Il créa, le 1^{er} janvier 1961, Energie du Mali (EDM), responsabilisée dans cette tâche et placée sous la tutelle du Ministère des Sociétés et des Entreprises d'Etat. L'apport des actionnaires français prédominait toujours dans le capital de la SAFELEC qui passa de 80 000 000 de F CFA à 150 000 000 de F CFA (Sissao, 1992 : 251). Il était réparti entre la CCCE (40%), EDF (9%), la Haute-Volta, le Niger et la Mauritanie (7,3% chacun) ainsi que divers autres actionnaires privés (23,4%) (Sissao, 1992 : 251). La prédominance des actions françaises montre que le changement de la dénomination de

³ ANBF, sous-série 3V47, *Lettre du 28 décembre 1953 du Directeur Général d'Energie AOF au Gouverneur de la Haute-Volta relative à la convention de gérance d'électricité qui entrerait en vigueur lors de la mise en service de la centrale électrique de Ouagadougou.*

L'entreprise n'était qu'un assouplissement de la domination française. Les Etats n'avaient pas les pleins pouvoirs pour imprimer à celle-ci des orientations. Pour preuve, dans son rapport d'activités de 1968 en Haute-Volta il ressortait que ses comptes d'exploitation étaient soumis à quatre institutions françaises, notamment, EDF, la Mission d'Aide et de Coopération, la Direction de la Caisse centrale basée à Ouagadougou et l'Ambassade de la France⁴. Elles étaient beaucoup regardantes sur ses activités qui devaient se dérouler à nouveau sur des territoires autonomes dans la définition de la politique de vulgarisation de l'électricité et de l'eau potable. Cette société fut dissoute, le 8 septembre 1968, puis substituée par des entreprises nationales.

Les sociétés présentées, intéressons-nous à leur politique de l'électrification.

2. Les entreprises privées et l'électrification en Haute-Volta

Analysons, d'abord, l'œuvre de la société Energie AOF.

2.1. Energie AOF (1954-1960)

Alors que dans les autres territoires le modèle de gestion privilégié pour l'électricité fut la concession, la Haute-Volta préféra, dans un premier temps, celui de gérance. Elle voulut, à notre avis, rester dans l'esprit qui guidait sa gestion depuis son introduction en 1922. L'administration centrale gérait directement le service à partir du budget de la colonie et en utilisant ses propres moyens matériels ainsi que son personnel. Dans le mode de gérance, l'entreprise n'investissait pas dans la réalisation des infrastructures. Cette charge revenait au territoire. Son rôle était de :

- « - entretenir, réparer ou remplacer les ouvrages ou appareils relevant de ses domaines de compétence ;
- représenter le territoire ou la collectivité auprès de la clientèle pour les services relatifs aux abonnements, à l'établissement des branchements et des polices ainsi qu'à l'application des tarifs ;
- assurer les relevés de compteurs ;
- établir les factures et les transmettre aux consommateurs ;
- encaisser les recettes ;

⁴ VOLTELEC, 1968, *Rapport d'activités, comptes de gestion, exercice 1968*, Ouagadougou, VOLTELEC, p. 3.

- tenir la comptabilité de la gérance ;
- etc. ⁵».

Ce mode de gestion était financièrement lourd, surtout, pour un territoire aux ressources financières limitées comme la Haute-Volta, ce qui suscite des doutes quant à sa capacité à pouvoir supporter les investissements que commandait le développement de l'équipement. La société Energie AOF débuta ses activités à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, respectivement, en février et en octobre 1954. Elle y exploitait deux centrales diesel de 330 kilowatts (kW) et de 620 kW réalisés à 321 520 000 F CFA⁶ entre 1949 et 1954. La desserte de l'électricité était assurée dans ces villes aux quartiers administratif, commercial et résidentiel⁷ ainsi qu'aux unités industrielles. Deux postes de distribution étaient prévus pour les quartiers africains de Hamdalaye, de Koko, de Kombougou et de Farakan à Bobo-Dioulasso. Mais, ils furent ajournés, du fait, à notre avis, de la déficience dans l'organisation des ressources humaines pour l'élaboration des plans d'urbanisme des villes qui devaient aussi guider l'implantation de l'équipement électrique. C'est finalement en 1955 que les réseaux électriques s'installèrent dans les deux premiers quartiers⁸ et à Tiedpalogo⁹ à Ouagadougou. Le nombre d'abonnés, de 428 abonnés en 1954, passa à 1 027 l'année suivante et à 1 306 en 1956¹⁰. Un calcul montre que leur effectif progressa d'environ 140% de 1954 à 1955. Cette performance de l'entreprise ne doit cependant pas éblouir. Elle résulte de l'exploitation intégrale des nouveaux réseaux électriques des deux centres en 1955 (environ 23,9 kilomètres) alors qu'en 1954, la société assura la desserte de l'électricité à partir d'une portion (3,7 kilomètres) de l'ancien réseau à Ouagadougou et d'une partie du nouveau réseau à Bobo-Dioulasso (2,4 kilomètres)¹¹. La croissance du nombre d'abonnés mit très vite en évidence les limites de l'infrastructure et exigea son renforcement. Ainsi, en mars 1957, un groupe de 220 kW¹² fut installé dans la centrale de Ouagadougou dont la capacité passa à 550 kW, ce qui

⁵ ANBF, sous-série 31V227, SAFELEC, 1961, *Historique de l'activité de la SAFELEC, ex-Energie AOF en Haute-Volta*.

⁶ ANBF, sous-série 3V36, Gouvernement Général de l'AOF, 1956, *Programme FIDES, correspondance 1948-1956*.

⁷ Le quartier commercial était occupé essentiellement par des fonctionnaires européens et africains.

⁸ Hamidou Traoré, né en 1948, cultivateur, entretien du 23 février 2021, à Bobo-Dioulasso.

⁹ Emile Coulibaly, né en 1936, pharmacien à la retraite, entretien du 12 octobre 2020, à Ouagadougou.

¹⁰ ANBF, sous-série 31V227, *idem*.

¹¹ ANBF, sous-série 31V227, *ibidem*. L'entreprise ELAF, attributaire du marché de la construction des réseaux électriques, accusa un retard dans l'exécution des travaux. Ils furent achevés à la fin de 1954 et les réseaux furent mis en service au début de l'année 1955.

¹² VOLTELEC, 1968, *op. cit.*, p. 1.

garantissait une productibilité annuelle de 1 300 000 kWh¹³. Mais, elle serait insuffisante pour la demande qui était susceptible de dépasser la barre de 3 000 000 de kWh¹⁴ à la fin de 1960. Devant les ressources financières limitées, le territoire décida de repenser la gestion de l'électricité en substituant le mode de gérance à celui de concession, à compter du 1^{er} janvier 1957, pour une durée de cinquante ans¹⁵. Avec ce nouveau statut qui responsabilisait la société dans le financement de l'infrastructure électrique, elle remplaça les trois groupes MAN de 110 kW de la centrale de Ouagadougou par autant de groupes de 500 kW¹⁶ entre fin novembre 1958 et fin décembre 1960. Avec cette étape de renforcement qui porta la puissance de cette infrastructure à 1 830 kW, celle-ci devrait être en mesure de produire annuellement 15 067 200 kWh. Les groupes récupérés furent réinstallés à Ouahigouya¹⁷. La centrale électrique de Bobo-Dioulasso reçut, le 1^{er} mars 1958 et le 29 avril 1960, deux groupes de 500 kW qui portèrent sa puissance à 1 620 kW, ce qui garantissait une productibilité annuelle de 16 000 000 de kWh¹⁸. Les réalisations dans les deux centres furent financées à 179 000 000 de F CFA¹⁹.

Qu'en fut-il de la SAFELEC ?

2.2. La SAFELEC (1960-1968)

A l'image d'Énergie AOF, la SAFELEC poursuivit après l'indépendance, le renforcement du réseau électrique. Seule Ouagadougou bénéficia d'une attention particulière. Bobo-Dioulasso connaissait une récession économique liée au départ de l'armée française, au retour progressif de nombreux services et activités économiques à Ouagadougou à la suite de la reconstitution du territoire en 1947. Pour la SAFELEC, elle ne présentait plus des besoins en énergie suscitant dans l'immédiat un renforcement de son infrastructure électrique. Malgré les opérations de renforcement des années 1950, la centrale de la capitale peinait toujours à s'adapter à l'évolution de la demande. Ainsi, une

¹³ SAFELEC, 1968, *idem*, p. 1.

¹⁴ SAFELEC, 1968, *ibidem*, p. 2.

¹⁵ ANBF, sous-série 31V227, *op. cit.*

¹⁶ SAFELEC, 1968, *op. cit.*, p. 2.

¹⁷ ANBF, sous-série 31V227, *idem*.

¹⁸ ANBF, sous-série 31V227, *ibidem*.

¹⁹ Déduction faite à partir des dépenses totales et des charges de fonctionnement de la société, au 31 décembre 1960.

nouvelle centrale équipée de trois groupes diesel de 500 kW²⁰ fut couplée à celle-ci au cours du plan intérimaire 1960-1962. Financée à 80 000 000 de F CFA²¹ par la société, elle vint porter à 3 330 kW la puissance installée du centre qui permettait de faire face à une demande annuelle de 28 000 000 de kWh²². Cette étape fut suivie au cours du plan 1963-1967 par l'installation de « deux groupes diesel de 500 kW dans l'ancienne centrale en remplacement du groupe de 220 kW déclassé en raison de sa vétusté²³ ». L'opération qui coûta 15 000 000 de F CFA devrait permettre à la centrale de garantir une productibilité annuelle d'environ 42 000 000 de kWh²⁴. Elle fut suivie par l'acquisition et l'implantation de trois groupes de 1 500 kW à 20 000 000 de F CFA²⁵. Avec ce renforcement, l'infrastructure devrait être en mesure de satisfaire une demande annuelle avoisinant 58 000 000 de kWh²⁶. La société procéda à l'électrification des quartiers de Gandin et de la Rotonde, aménagés, respectivement, en 1963 et en 1967. Son réseau s'étendit également à la zone de l'actuel lycée Nelson Mandela, au Service de l'élevage et au Comptoir Européen de Restauration des Sols (CERES). Cinq industries s'implantèrent dans le centre au cours de la décennie 1960.

C'est après l'indépendance que la distribution publique de l'électricité débuta dans les villes secondaires du pays. Ouahigouya fut équipée en 1964 d'une centrale diesel de 330 kW financée à 39 000 000 de F CFA (Dembèga, 2016 : 54). Les services de l'électricité s'implantèrent au Niger, à Magaria, en 1961, à Agadez, en 1964 et à Tahoua, en 1967 ainsi qu'en Mauritanie à Atar, à Kaédi et à Rosso. L'exploitation des centrales diesel obéissait à de nombreuses conditions, notamment, « une main-d'œuvre (sic) spécialisée pour l'entretien, les dépannages et les révisions, une eau convenablement refroidie et traitée, un stock de pièces de rechange très coûteuses, un combustible également coûteux » (Berthier, 2002 : 517), de la logistique, du mobilier, etc. Cela nous amène à nous interroger sur la rentabilité de la gestion de l'équipement.

²⁰ ANBF, sous-série 31V227, *op. cit.*

²¹ ANBF, sous-série 31V227, *idem.*

²² ANBF, sous-série 31V227, *ibidem.*

²³ ANBF, sous-série 7V413, Ministère de l'Énergie et des Mines, 1996, *Énergie thermique : SONABEL : correspondances, lois 1964-1995.*

²⁴ VOLTELEC, 1968, *op. cit.*, p. 3.

²⁵ VOLTELEC, 1968, *idem.*, p. 3.

²⁶ VOLTELEC, 1968, *op. cit.*, p. 5.

3. Les comptes de résultat des sociétés privées d'électrification en Haute-Volta

Analysons, d'abord, le cas de la société Energie AOF.

3.1. Les comptes de gestion d'Energie AOF

En six années d'exercice, l'entreprise présentait le bilan suivant dans les deux villes.

Tableau 1 : Les chiffres de la distribution de l'électricité à Ouagadougou de 1954 à 1960

	Prdt° (10 ³ kWh)	Cons. (10 ³ kWh)	Prix du kWh (en F CFA)	Vente (en F CFA) (1)	Nbre d'ab. au 31/12	Long. réseaux (en mètres)
Gérance						
1954	237	223	33,29	7 423 670	260	3 736
1955	560	491	34,22	16 802 020	503	11 329
1956	898	774	31,72	24 551 280	646	12 968
Concession						
1957	1 337	1 089	26,94	29 337 660	798	18 181
1958	1 978	1 617	26,91	43 513 470	942	27 092
1959	2 752	2 273	28,48	64 735 040	1 078	38 052
1960	3 943	3 223	27,63	89 051 490	1 317	45 200

(1) Calcul fait par l'auteur en multipliant le nombre de kWh vendus par le prix moyen de vente du kWh.

Source : Tableau réalisé par l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V227, *op. cit.*

Tableau 2 : Les chiffres de la distribution de l'électricité à Bobo-Dioulasso de 1954 à 1960

	Prod^o (10³ kWh)	Cons. (10³ kWh)	Prix du kWh (en F CFA)	Vente (en F CFA) (1)	Nbre d'ab. au 31/12	Long. réseaux (en mètre)
Géran ce				1 101 4 40		
1954	53	32	34,42	22 342	168	2 414
1955	1 043	858	26,04	320	524	12 545
1956	1 634	1 384	22,34	30 918 560	660	14 734
Conce ssion				44 545 960		
1957	2 223	1 994	22,34	61 387	962	24 400
1958	2 871	2 561	23,97	170	1 211	40 522
1959	3 584	3 169	25,1	79 541	1 380	59 725
1960	3 804	3 223	25,67	900 82 734 410	1 556	69 467

(1) Calcul fait par l'auteur en multipliant le nombre de kWh vendus par le prix moyen de vente du kWh.

Source : Tableau réalisé par l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V227, *op. cit*

Dans l'ensemble, sur la période 1955-1957, Bobo-Dioulasso avait une avance sur Ouagadougou sur le plan de la distribution de l'électricité. Cela était lié au dynamisme du centre au plan administratif et économique. Elle abritait encore d'importants services et activités économiques, gros consommateurs d'électricité. Vers l'indépendance, Ouagadougou commença à rattraper son retard sur la capitale économique pour des raisons déjà évoquées plus haut. Sur une population de 109 000 habitants (INSD, 2009, p. 29) dans les deux

centres, en 1960, seulement 2,63%²⁷ avaient accès à l'électricité. La consommation progressait plus rapidement à Ouagadougou avec une moyenne annuelle de 45,48% contre 31,84% à Bobo-Dioulasso²⁸. La tendance s'inverse si l'on compare l'évolution moyenne annuelle du nombre d'abonnés. Elle était de 21,32% et de 24,85% dans le même ordre. La capitale avait donc un petit nombre de gros clients qui consommaient une grande partie de la production et Bobo-Dioulasso, un grand nombre de petits clients qui consommaient une petite partie de l'énergie produite. Le raccordement des demandeurs dans la capitale économique faisait progresser un peu plus rapidement le réseau.

L'analyse des comptes d'exploitation de la société n'est pas un exercice aisé du fait de l'indisponibilité des données sur toute sa période d'activité. Sur la période 1957-1960, ses charges de fonctionnement s'élevaient à 33 000 000 de F CFA²⁹. En prenant en compte les investissements dans le renforcement des centrales et des réseaux électriques, les dépenses se chiffraient à 567 000 000 de F CFA dont 281 000 000 de F CFA pour Ouagadougou et 286 000 000 de F CFA pour Bobo-Dioulasso³⁰. Supportées par la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE), la société, le territoire et les abonnés, elles permirent de faire progresser le nombre d'abonnés de 1 760 à 2 873³¹. Dans le même temps, les recettes collectées étaient de 322 571 760 F CFA et de 275 414 630 F CFA³² respectivement dans les deux centres. Les exploitations s'étaient donc soldées par un bénéfice de 41 571 760 F CFA dans la capitale et un déficit de 10 585 370 F CFA dans la capitale économique, soit un bénéfice brut global de 30 986 390 F CFA³³. Le déficit de la gestion de Bobo-Dioulasso se justifiait par les pertes d'énergie engendrées par son transport de la centrale jusqu'aux stations de pompage d'eau situées à 14 kilomètres. Examinons les résultats de la SAFELEC.

²⁷ Rapport entre le nombre d'abonnés et la population des deux villes fait par l'auteur.

²⁸ Calculs faits par l'auteur, à partir des données des tableaux 1 et 2.

²⁹ ANBF, sous-série 31V227, *op. cit.*

³⁰ Calculs faits par l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V227, *idem.*

³¹ Calculs faits par l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V227, *op. cit.*

³² Calculs faits par l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V227, *idem.*

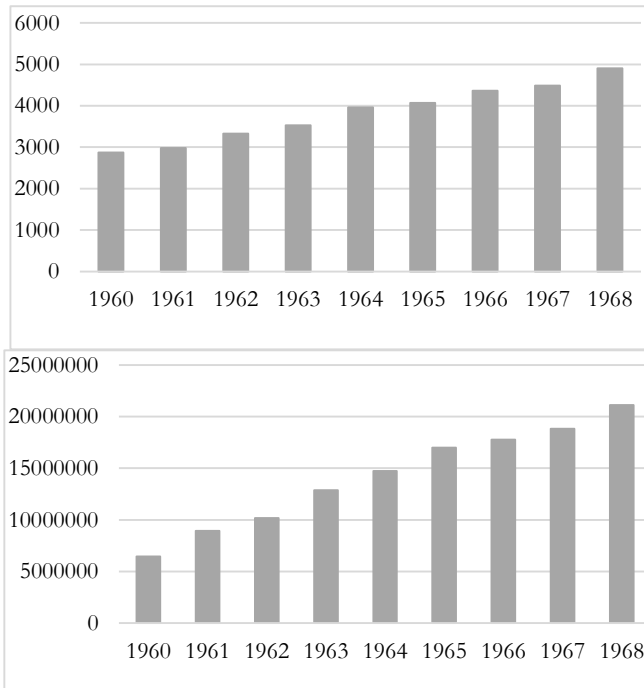
³³ Calculs faits par l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V227, *ibidem.*

3.2. La SAFELEC

Elle fit progresser lentement le nombre d'abonnés et conséquemment leur consommation comme le montrent les graphiques suivants.

Graphique 1 : L'évolution du nombre d'abonnés de 1960 à 1968

Graphique 2 : L'évolution de la consommation de l'électricité de 1960 à 1968



Source : L'auteur à partir des données de Julienne *et al.*, (1966 : 63)

Le nombre d'abonnés et leur consommation progressèrent, respectivement, de 6,93% et de 16,43%³⁴. Ces chiffres cachent des disparités. Le premier évolua, en moyenne, de 8,36% de l'indépendance

³⁴ Calculs de l'auteur à partir des données de Julienne *et al.*, (1966 : p. 63).

à 1964 et de 5,5% de 1965 à 1968. Au cours des mêmes périodes, la seconde progressa, respectivement, de 23,34% et de 9,52%³⁵. Cela se justifiait par le départ progressif après l'indépendance du personnel administratif européen qui restreignit les débouchés de nombreux produits dont l'électricité. La clientèle potentielle d'Énergie AOF était constituée en grande partie par les Français. C'est pourquoi la consommation qui augmenta en moyenne de 37,44% de 1955 à 1960, régressa à 18,66% entre 1960 et 1966, soit une réduction de moitié³⁶. Le cas de la Haute-Volta n'était pas isolé. En Tunisie, par exemple,

« (...) la consommation d'électricité chute au fur et à mesure du départ des anciens colons, d'autant que le prix de l'électricité étant souvent élevé, les Français sont les principaux consommateurs de cette énergie. Le départ des colons réduit la consommation d'électricité et donc les résultats des sociétés » (Berthier, 2002 : 520 et suivantes).

C'est à Bobo-Dioulasso que la distribution de l'électricité fut fortement impactée par le départ des Européens. Le camp militaire, fort de 3 000 soldats, se comptait parmi les principaux postes militaires français en Afrique de l'Ouest³⁷. En réaction à l'impérialisme français marqué, entre autres, par l'assassinat le 17 janvier 1961 de Patrice Lumumba au Congo, la Haute-Volta prit l'option d'évacuer la base militaire (Marchal, 1982 : 54), entraînant le départ de 2 500 soldats³⁸. Des civils français, notamment, des commerçants, quittèrent aussi la ville. De 1 500 en 1959, la population civile non expatriée n'était que de 900 habitants (Bonkougou, 1991 : 27) en 1961. Or, l'armée française absorbait 63,60% de la consommation³⁹. Cette situation impacta négativement les comptes de résultat de la société comme on peut le constater dans le tableau suivant.

³⁵ Calculs de l'auteur à partir des données de Julienne *et al.*, (1966 : p. 63).

³⁶ Calculs de l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V227, *op. cit.* et d'ANBF, sous-série 6AP 139, VOLTELEC, 1969, *Exploitation de production et de distribution d'énergie électrique de la ville de Ouahigouya : étude budgétaire, préliminaire, correspondance, compte-rendu.*

³⁷ Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 1987, *Schéma Directeur d'Aménagement urbain (SDAU) de Bobo-Dioulasso*, p. 64.

³⁸ Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 1987, *idem*, p. 65.

³⁹ Calcul fait par l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V227, *idem*.

Tableau 3 : Les comptes de résultat (en F CFA) de l'électricité de 1961 à 1968

Années	Recettes	Charges	Résultat
1961	251 466 920	842 294 345	31 379 005
1962	276 946 800		
1963	345 259 630		
1964	433 563 475	449 679 321	- 16 115 846
1965	466 233 912	521 547 669	- 50 427 397
1966	512 861 176	549 611 078	- 36 749 902
1967	557 920 869	592 778 539	- 34 857 670
1968	614 093 516	626 397 043	- 12 303 527

Source : L'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V161, *op. cit.* ; d'ANBF, sous-série 31V165, *op. cit.* et d'ANBF, sous-série 6AP 139, VOLTELEC, 1969, *op. cit.*

De 30 986 390 F CFA pour les gestions cumulées de 1957 à 1960, le bénéfice de la société fut de 31 379 005 F CFA au cours de la période 1961-1963, soit une augmentation de 1,26%⁴⁰. Puis, l'entreprise fit face à de sérieuses difficultés. Elle enregistra un déficit de 103 293 145 F CFA pour les exercices 1964, 1965 et 1966 dont 42,2% pour le seul centre de Ouahigouya⁴¹. La Haute-Volta n'était pas la seule à présenter ces contre-performances. Mais, le manque de données ne permet pas de consolider cette thèse. En réponse à cette situation, la société procéda, le 1^{er} juillet 1966⁴², à une augmentation des tarifs de 12,13%⁴³ en moyenne pour toutes les exploitations pour compter du 1^{er} janvier 1967. Cette hausse tarifaire mit « *en difficulté de nombreux abonnés dans la prise en charge de leur consommation*⁴⁴ ». En Haute-Volta, si elle permit à l'entreprise d'inverser la tendance dans les grandes villes, sa santé financière demeurait critique à Ouahigouya. Son déficit de gestion, de 86 407 511 F CFA en 1967-1968 dans le dernier centre, anéantit ses efforts à Ouagadougou et à Bobo-

⁴⁰ ANBF, sous-série 31V161, *op. cit.*

⁴¹ Calculs de l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 6AP 139, VOLTELEC, 1969, *idem.*

⁴² ANBF, sous-série 31V161, *op. cit.*

⁴³ Calcul fait par l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 31V161, *idem.* et d'ANBF, sous-série BIB 1360, VOLTELEC, 1969, *op. cit.*

⁴⁴ Kassoum Sawadogo, né en 1959, douanier à la retraite, entretien du 12 août 2015, à Ouahigouya dans le cadre de notre travail de master.

Dioulasso où elle réalisa un bénéfice de 39 246 314 F CFA⁴⁵. Au 30 juin 1968, elle devait à la CCCE, la somme de 210 774 330 F CFA⁴⁶ qu'elle avait contractée pour l'exploitation de Ouagadougou. Dans les autres territoires également, la hausse tarifaire ne donna pas satisfaction, surtout, dans les villes secondaires. La SAFELEC demanda alors, en 1967, que « la gestion de l'eau soit complètement séparée de celle de l'électricité » (Sissao, 1992 : 253). Mais, la France opta, en accord avec les territoires, pour une déconcentration de sa gestion à l'échelle des territoires. C'est ainsi que naquit la Voltaïque d'Electricité (VOLTELEC) en Haute-Volta, le 6 septembre 1968. Interrogeons-nous alors sur les facteurs explicatifs des difficultés des entreprises privées.

4. Les facteurs des difficultés des sociétés privées

Ces facteurs sont, essentiellement, l'inadéquation entre l'infrastructure et les réalités des villes, la situation économique difficile du pays à partir de la première moitié des années 1960 et les impayés.

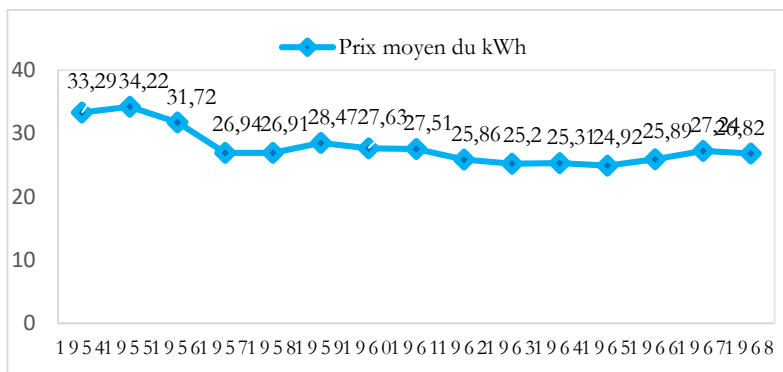
4.1. L'inadaptation de l'infrastructure aux réalités urbaines

Alors que la recherche du profit guidait les entreprises privées, celles-ci devaient exploiter l'électricité, équipement aux coûts élevés, dans des centres où la grande majorité de la population disposait de faibles revenus. Elles préférèrent limiter leurs services à une clientèle solvable très réduite. La tarification était presque la même pour toutes villes, pourtant diversement densifiées. Les petits centres, en général, avaient des abonnés disparates aux consommations faibles. Cela impactait négativement la rentabilité de l'exploitation car, leur raccordement était onéreux et les recettes collectées, en deçà des charges de production de l'électricité qui leur était fournie. Malgré ces déséquilibres, les entreprises réduisirent parfois leurs tarifs afin d'encourager l'utilisation de l'équipement. Pour le cas de Ouagadougou dont les données sont disponibles, les prix évoluèrent de la façon ci-après.

⁴⁵ Calcul réalisé par l'auteur, à partir des données d'ANBF, sous-série 6AP 139, VOLTELEC, 1969, *idem*.

⁴⁶ VOLTELEC, 1968, *op. cit.*, p. 12.

Graphique 3 : L'évolution du prix moyen du kWh à Ouagadougou de 1954 à 1968



Source : Graphique conçu par l'auteur à partir des données de Pallier (1970 : 187).

Devant le peu d'efficacité de cette mesure les sociétés se voyaient chaque fois obligées de faire marche arrière et de rehausser les tarifs comme le montre le graphique aux années 1955, 1959, 1964, 1966 et 1967.

En général, en Afrique, les entreprises privées concessionnaires préférèrent sacrifier le long terme au cours terme en investissant peu dans l'infrastructure électrique et en palliant les insuffisances par des solutions de fortune tout juste valables. Berthier Grégory donne, à ce sujet, un bel exemple sur l'électrification de la ville de Sousse⁴⁷ en Tunisie :

« (...) : l'alimentation de Sousse en 30 kV. Cette solution est une illustration très nette des choix d'économie à court terme que pratiquent les sociétés concessionnaires. La solution techniquement valable et économiquement justifiée à cette époque aurait été d'alimenter Sousse en 90 kV comme l'avait proposé la FHET. Mais à cette solution qui réclame un investissement important à amortir à long terme, la CTET préfère prolonger ses lignes 30 kV jusqu'à Sousse et fournir à l'UET

⁴⁷ Détentrice d'une concession, l'Union Electrique Tunisienne (UET) exploitait l'électricité dans cette région depuis sa fusion en 1948 avec la Société d'énergie de Sousse. Elle produisait une partie de l'électricité et faisait recours à la Compagnie Tunisienne d'Electricité et de Transport (CTET) basée à Tunis à 143 kilomètres pour le complément.

pendant quelques années seulement l'électricité dans de mauvaises conditions » (G. Berthier, 2002 :517).

Le cas de Ouahigouya traduit également cette politique inefficace. En effet, la SAFELEC avait trouvé les trois groupes de 330 kW déclassés à Ouagadougou comme une opportunité pour électrifier cette ville à moindre coût. Les ventes s'y développaient très lentement alors que la centrale consommait excessivement en combustible, ce qui alourdissait les charges d'exploitation. A la fin de 1968, elle les substitua par deux groupes de 130 kW⁴⁸. La puissance de la centrale se trouvait réduite de 60,60%⁴⁹.

De l'analyse qui vient d'être faite, on comprend pourquoi certains Etats nationalisèrent le secteur juste après leur indépendance. Si certaines nationalisations suivirent les règles de l'art comme au Mali, en 1961, d'autres furent un passage en force des Etats et sources de différends juridictionnels entre les deux parties. Le cas tunisien entre 1958 et 1962 en est assez illustratif. Sur le territoire intervenaient, sept principales entreprises privées françaises (Berthier, 2002 : 514) détenant des concessions communales ou territoriales⁵⁰. Le bras de fer entre celles-ci et l'Etat tourna à l'avantage du second qui, après avoir récupéré toutes les concessions sans les indemniser, créa, en 1962, la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (Berthier, 2002 : 523). Cela malgré que la convention franco-tunisienne du 3 juin 1955 stipulait que « le Gouvernement tunisien s'engage à la non-intervention de la puissance publique dans la propriété des entreprises » (Berthier, 2002 : 523). C'est la crainte de telles nationalisations qui amena les entreprises à développer le réseau électrique au profit d'une petite clientèle en mesure de prendre en charge sa consommation même si les impayés étaient inévitables.

Aussi, une comparaison entre l'énergie qu'étaient censées produire les centrales en Haute-Volta et leur production réelle laissait planer le doute quant à leur adaptation au territoire. Celles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, en 1954, devraient être en mesure de produire

⁴⁸ ANBF, sous-série 31V165, *op. cit.*

⁴⁹ Calcul fait par l'auteur, en faisant $\frac{\text{ancienne puissance} - \text{nouvelle puissance}}{\text{ancienne puissance}} \times 100$, ce qui donne $\frac{(330-130) \times 100}{330} = 60,60\%$.

⁵⁰ A côté de ces principales entreprises, on trouvait plusieurs autres compagnies, notamment, la Société d'énergie électrique qui alimentait l'île de Djerba, la Compagnie du gaz et régie cointéressée des eaux de Tunis assurant la distribution de l'électricité dans cette ville ainsi que Electricité et Gaz d'Algérie (EGA) qui intervenait à Tadjerouine.

annuellement 2 890 000 kWh et 5 400 000 kWh⁵¹ dans le même ordre. La première ne put produire la quantité d'énergie indiquée qu'après le renforcement de ses installations entre 1958 et 1960. Avec cette étape, sa productibilité annuelle devrait s'élever à environ 16 000 000 de kWh, chiffre atteint, en 1971, à la suite d'autres opérations de renforcement à des coûts onéreux dans la décennie 1960. Quant à la seconde, sa production n'atteignit celle indiquée que dans la seconde moitié des années 1960 après l'installation de groupes supplémentaires entre 1958 et 1960, portant sa puissance à 1 840 kW. Cette capacité garantissait une productibilité annuelle d'environ 16 000 000 de kWh⁵², chiffre réalisé au cours des années 1970. Les sociétés investissaient donc plus qu'il ne fallait pour produire des résultats insuffisants. C'est ce qui faisait dire Plane Patrick en 1996 que

« les entreprises publiques africaines ont été à l'origine de gaspillage de ressources, occasionnant des surcoûts et des prix excessifs pour une qualité de service en deçà des exigences d'un retour à la croissance économique » (Plane, 1996 : 1410).

La situation économique difficile du pays dans la seconde moitié de la décennie 1960 et les factures non honorées n'arrangèrent pas la situation de la SAFELEC.

4.2. La politique d'austérité de la période post-insurrectionnelle et les impayés

Trois années après son indépendance, la Haute-Volta était face à une situation économique difficile que tentèrent de résoudre ses autorités en s'appuyant sur le secteur agricole. Si les résultats furent satisfaisants « (coton : 3000 t en 1960, 10000 t en 1965 ; arachide : 850 t en 1961, 4300 t en 1965, les caisses de l'Etat étaient (sic) vides » (Marchal, 1982 : 54) à la dernière date. En outre, depuis 1965-1966, le ralentissement de la construction et la politique d'austérité conduite par les autorités à la suite du soulèvement du 3 janvier 1966 valurent à la capitale la perte de trente-trois de ses entreprises de construction (Pallier, 1970 : 9). Bobo-Dioulasso ne fut pas en reste. Elle perdit sa fabrique de chaussures et de plastiques. Les répercussions de ce ralentissement économique n'épargnèrent pas le secteur de l'électricité. A Ouagadougou, le nombre

⁵¹ ANBF, sous-série 31V227, *op. cit.*

⁵² ANBF, sous-série 31V227, *idem.*

d'abonnés qui progressait depuis 1954 baissa pour la première fois en 1966-1967, passant de 2 466 à 2 315 (Pallier, 1970 : 187).

Quant aux impayés sur lesquels les sources ne fournissent pas d'informations, la SAFELEC les enregistrait dans le secteur de l'eau qu'elle gérait avec un budget d'ailleurs déficitaire depuis 1964 (Jaglin, 1995 : 135). Au 31 décembre 1966, « l'Etat devait aux gérances d'eau en impayés administratifs et en déficit non versé toutes exploitations confondues, respectivement, 39 000 000 de F CFA et 85 000 000 de F CFA, soit au total de 124 000 000 de F CFA ⁵³».

Conclusion

De 1954 à 1968, Energie AOF et la SAFELEC assurèrent successivement la distribution de l'électricité et de l'eau potable en Haute-Volta. Leurs services se limitèrent à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, villes principales ainsi qu'à Ouahigouya, centre secondaire du pays. Leur politique était principalement axée sur le renforcement des installations des centrales et l'extension du réseau des grands centres. Après l'indépendance, les autorités de la Haute-Volta, de la Mauritanie et du Niger entreprirent une politique d'électrification des villes secondaires afin de soutenir leur développement. C'est ainsi que la SAFELEC équipa entre 1960 et 1968, Ouahigouya en Haute-Volta, Magaria, Agadez et Tahoua au Niger ainsi que Atar, Kaédi et Rosso en Mauritanie. Mais, ces centres étaient globalement dans l'incapacité de rentabiliser les équipements, mettant l'entreprise en difficulté financière. En Haute-Volta, d'une manière générale, les performances des entreprises privées ne furent pas satisfaisantes sur le plan financier. Les facteurs de ces résultats décevants furent principalement l'inadéquation entre l'infrastructure et les réalités urbaines, la politique d'austérité conduite après la chute de la Première République et les impayés. Ces difficultés qui étaient plus ou moins communes à celles rencontrées dans les autres territoires amenèrent la France à disloquer la société en 1968.

⁵³ ANBF, sous-série 31V162, Ministère du Commerce, du Développement Industriel et des Mines, 1967, *SAFELEC, note sur la révision des tarifs de vente de l'eau et de l'électricité dans les exploitations de Haute-Volta.*

Références bibliographiques

Bibliographie

- Berthier G. (2002).** De l'électricité coloniale à l'électricité nationale : le cas tunisien 1952-1962. *Outre-mers, l'électrification d'Outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations*, tome 89, n°334-335, p. 513-525. <https://doi.org/10.3406/outre.2002.3953>
- Bonkougou M. (1991).** *Dynamique actuelle et perspectives urbaines de Bobo-Dioulasso*. Mémoire de maîtrise de Géographie. Ouagadougou : Université de Ouagadougou, 137 p.
- Dembèga S. (2016).** *L'électrification des centres semi-urbains au Burkina Faso, évolution et impacts socio-économiques : cas de Banfora, Koudougou et Ouahigouya (1947-2008)*. Mémoire de master d'Histoire. Ouagadougou : Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo, 135 p.
- Dembèga S. (2013).** *Electrification : l'éclairage public de la ville de Ouagadougou (1926-2001)*. Mémoire de maîtrise d'Histoire. Ouagadougou : Université de Ouagadougou, 135 p.
- Electricité de Guinée. (2003).** *Expérience guinéenne en matière de réforme institutionnelle et de production indépendante d'électricité*. Communication présentée à l'atelier de l'Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Énergie Électrique d'Afrique (UPDEA) tenu du 28 au 30 mai 2003 à Nairobi au Kenya, 16 p. <https://www.apua.asea.org>.
- Hibou B., Vallée O. (2007),** *Energie du Mali ou les paradoxes d'un ébec retentissant*. Document de travail n°37, 40 p. http://enda-cremed.org/bpd/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=16038.
- INSD. (2009).** *Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2006 (RGPH-2006), analyse de résultats définitifs, thème 9 : croissance urbaine*. Ouagadougou : INSD, 118 p.
- Jaglin S. (1995),** *Gestion urbaine à Ouagadougou : pouvoirs et périphéries*. Paris : Karthala et ORSTOM, 659 p.
- Julienne R. et al. (1966).** *Possibilités d'industrialisation des Etats africains et malgaches associés : Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Sénégal, Niger, Togo*, vol. 1 : étude économique des projets (1^{ère} partie). Paris : Commission Economique Européenne, 382 p.

- Marchal J.-Y. (1982).** Brève histoire du développement économique de la Haute-Volta. *Revue Economie et humanisme, Problèmes économiques*, Décembre 1982, n°1804, p. 23-29. <https://www.documentation.ird.fr>.
- Pallier G. (1970).** *L'artisanat et les activités à Ouagadougou (Haute-Volta)*. Paris : Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, 363 p.
- Plane P. (1996).** La privatisation des services publics en Afrique subsaharienne : enjeux et incertitudes. *Revue économique*, vol. 47, n°6, p. 1409-1421. <https://doi.org/10.3406/reco.1996.409856>.
- Sissao C. E. (1992).** *Urbanisation et rythme d'évolution des équipements, Ouagadougou et l'ensemble du Burkina Faso (1947-1985)*. Thèse de doctorat unique d'Histoire, 2 tomes. Paris : Université Paris VII, 672 p.
- Varaschin D. (2002).** EDF et l'Outre-mer, de 1946 au début des années 1960. *Outre-mers, l'électrification d'Outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations*, tome 89, n°334-335, p. 387-408. <https://doi.org/10.3406/outre.2002.3953>.